



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction de la coordination  
et de l'appui territorial

**ARRÊTÉ DCAT/ BEPE/ N°2024- 47**  
du

**- 7 MARS 2024**

déclarant d'utilité publique, en vue de l'établissement de servitudes,  
les travaux de sécurisation de l'alimentation électrique du poste électrique 63 000 volts  
de Synthèse sur le territoire des communes de L'Hôpital et Saint-Avold

Le préfet de la Moselle  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

- vu** le code de l'énergie, notamment ses articles L323-3 et suivants et R323-1 et suivants ;
- vu** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;
- vu** l'arrêté préfectoral DCL 2023-A-05 du 6 février 2023 portant délégation de signature de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- vu** l'arrêté préfectoral DCL 2024-A-14 du 23 février 2024 portant organisation des suppléances des sous-préfets dans le département de la Moselle ;
- vu** la demande du 1<sup>er</sup> septembre 2023 présentée par la société RTE réseau de transport d'électricité – centre développement et ingénierie Nancy, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux d'établissement de l'ouvrage dit « sécurisation de l'alimentation électrique du poste électrique 63 000 volts de Synthèse » ;
- vu** les résultats de l'enquête administrative et de la consultation du public qui s'est déroulée du 13 au 27 novembre 2023 ;
- vu** le rapport du 19 février 2024 de Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, auquel est annexé le plan du tracé retenu lors de l'instruction administrative de la demande ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'établissement de servitudes, les travaux de sécurisation de l'alimentation électrique du poste électrique 63 000 volts de Synthèse sur le territoire des communes de L'Hôpital et Saint-Avold, conformément au plan annexé au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché pendant une durée d'un mois dans les mairies de L'Hôpital et Saint-Avold et peut être consulté sur le site internet de la préfecture de la Moselle [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach - Boulay-Moselle – Autres publications (arrêtés préfectoraux).

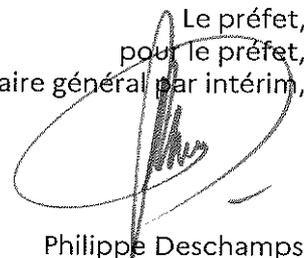
Il sera fait mention de cet affichage par un avis inséré en caractères apparents dans un journal publié dans le département de la Moselle.

L'arrêté sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, les maires des communes de de L'Hôpital et Saint-Avoid sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera également adressée au directeur départemental des territoires de la Moselle et au directeur de la société RTE réseau de transport d'électricité – centre développement et ingénierie Nancy.

A Metz, le - 7 MARS 2024

Le préfet,  
pour le préfet,  
le secrétaire général par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Deschamps', is written over a circular stamp or seal. The signature is fluid and cursive.

Philippe Deschamps

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours administratif gracieux devant le préfet de la Moselle,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, soit par courrier, soit par l'application « télérecours citoyens » (information et accès au service disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

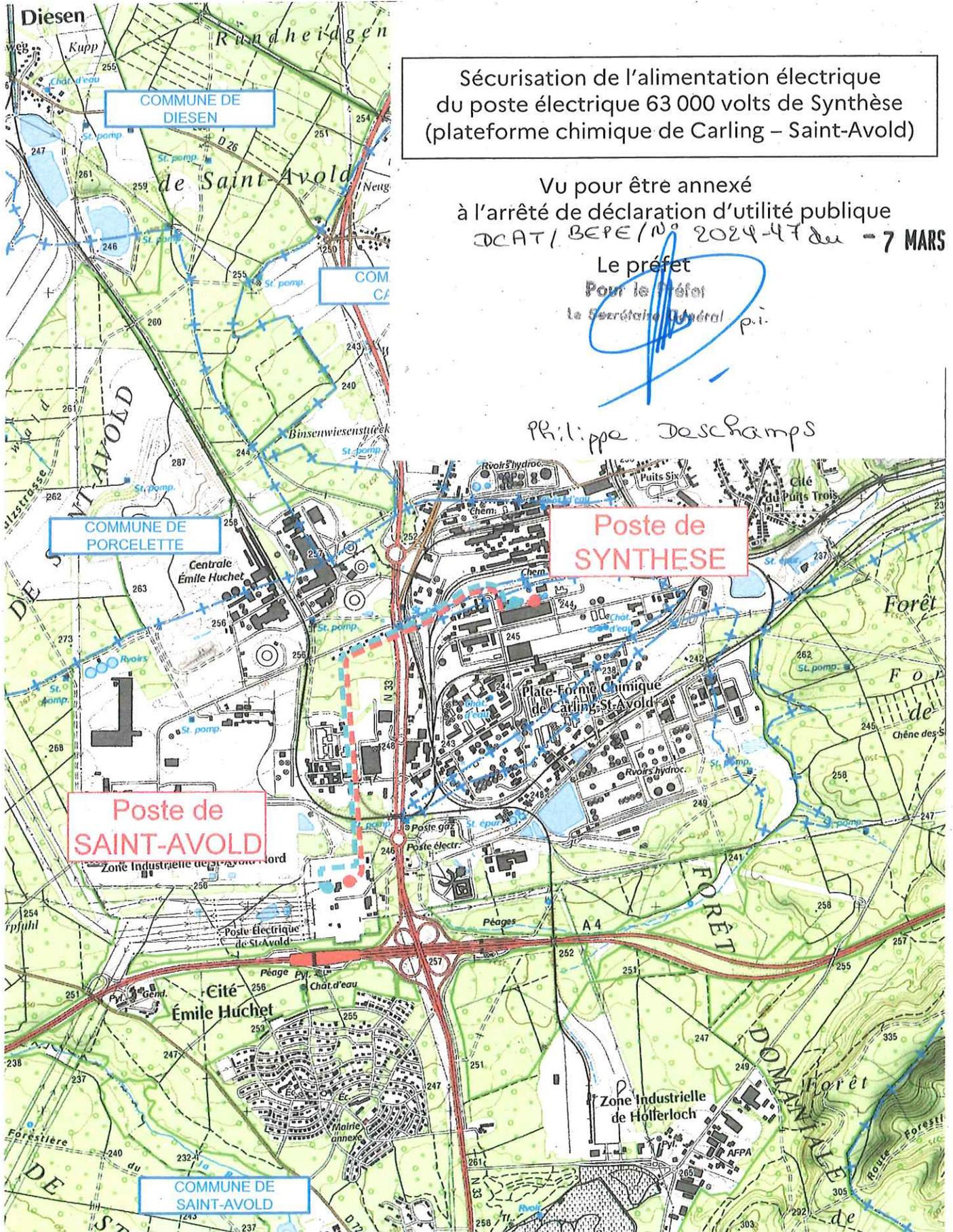
Pour les tiers, ce délai est de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Sécurisation de l'alimentation électrique  
du poste électrique 63 000 volts de Synthèse  
(plateforme chimique de Carling - Saint-Avold)

Vu pour être annexé  
à l'arrêté de déclaration d'utilité publique  
DCAT/BEPE/N° 2024-47 du - 7 MARS 2024

Le préfet  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général p.i.

Philippe Deschamps



- Liaison souterraine projetée (Saint Avold - Synthèse 4)
- Liaison souterraine projetée (Saint Avold - Synthèse 5)
- +--+ Limites de commune